

Nombre de membres	16
Membres présents	11
Pouvoirs	0
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Pouvoirs	0
Exprimés	8
Oui	8
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250312-DEL-2025-11-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 4 mars 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD
Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Laurent PAQUET - Philippe SIMON
Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

DÉLIBÉRATION N° 2025-11

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI **CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT 3 - PHASE 2 **VOLET RIPISYLVE - DEMANDES SUBVENTIONS****

Monsieur le Président rappelle que le PETR est engagé dans le Contrat territorial milieux aquatiques Vienne amont 2024-2029.

Ce contrat comprend notamment un volet ripisylve avec des travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux pour la phase 2 est le suivant :

		SUBVENTION 2024		DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025				AUTO-FINANCEMENT	
MASSES D'EAU	MONTANT PRÉVISIONNEL	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE		DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE		PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES	
	OPÉRATION	TAUX	MONTANT (TTC)	TAUX	MONTANT (TTC)	TAUX	MONTANT (TTC)	TAUX	MONTANT (TTC)
	(TTC)								
FRGR1650	15 000 €		2 589 €	20%	3 000 €	20%	3 000 €		6 411 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté et autorisent le Président à solliciter les subventions 2025 auprès de de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Haute-Vienne.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**